

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurèle, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick, ZWALD Jérémy.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CONVENTION-CADRE D'UTILISATION PAR LES BAILLEURS SOCIAUX DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIS (A.T.F.P.B.) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025-2030 – AVENANT N°1**
N° de délibération : **2025-58**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	26	24	1	1	0

Rapporteur : **Patrick GROSJEAN**

Par délibération n°08 du 06/12/2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention-cadre d'utilisation par les bailleurs sociaux de l'ATFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2025-2030, dispositif de la politique de la ville.

Une Instruction ministérielle parue le 13/02/2025 vient renforcer les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle, et le cas échéant de sanctions.

Pour ce faire, il convient d'intégrer, par avenant annexé au présent rapport, les dispositions suivantes :

- L'approfondissement des mesures d'évaluation (élaborée dans un cadre partenarial) de l'utilisation de l'abattement de la TFPB par les bailleurs sociaux ;
- Les modalités de suivi de l'utilisation des reliquats constatés par quartier et les reports éventuels sur les années suivantes ;
- Une clause de dénonciation de la convention-cadre.

La commission « Politique de la Ville » du 19/05/2025 à la Majorité des membres présents hormis « 1 abstention » de Cathy VIENNE et « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 11.06.2025 à l'unanimité des membres présents hormis « 1 abstention » de Cathy VIENNE, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité** hormis « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING et « 1 abstention » de Cathy VIENNE, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention-cadre d'utilisation par les bailleurs sociaux de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, tel que joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre d'utilisation par les bailleurs sociaux de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:35:02 +0200
Ref:9045694-13613352-1-D
Signature numérique
le Maire